

Arrondissement d'Aix-en-Provence

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

Séance du 11 janvier 2025

Site Internet : [www.ville-Saint-Cannat.fr](http://www.ville-Saint-Cannat.fr)

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	25
Représentés	2

N° 2025-001

Election du maire

L'an deux mille vingt-cinq et le onze janvier à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le trois janvier deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire par intérim.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J. GERARD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, M. SOONEKINDT, P. BUISSON BAUMELOU, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : C. POULIQUEN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI.

Absent non excusé : C. MARTIN  
G. SORBA a été élu secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17

Monsieur Jean-Paul VENTURINI préside la séance en sa qualité de doyen du conseil municipal et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

J. LEVI VALENSI et G. BESSE ont fait connaître leur candidature.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote cacheté dans une urne.

Après dépouillement les votes sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrage exprimé : 27
- Majorité : 15

Ont obtenu :

- Monsieur Joël LEVI-VALENSI : 23
- Monsieur Georges BESSE : 4

Le Conseil Municipal, **proclame Monsieur Joël LEVI-VALENSI Maire, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Guillaume SORBA

Le Maire,  
Joël LEVI VALENSI

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le :  
Publié le :

11 JAN. 2025  
11 JAN. 2025

